



Conseil de Paris *Séance des 29 et 30 septembre 2009*

Projet de délibération DU 2009-140 Approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Amendement présenté par Roger MADEC, François DAGNAUD et les élu(e)s du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, Jean VUILLERMOZ et les élu(e)s du groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, et les élus de la majorité du Conseil du 19^{ème} arrondissement ayant pour objet le classement en protection patrimoniale de la maison du 103 rue de Meaux.

Le Plan Local d'Urbanisme, adopté en 2006, a permis de mettre en valeur et de protéger un certain nombre de bâtiments dont la qualité architecturale, l'histoire ou le caractère remarquable portent témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier et contribuent à promouvoir la diversité du paysage urbain. Aux 1 900 monuments historiques, protégés à ce titre par l'Etat, se sont ainsi ajoutés environ 5 000 bâtiments protégés par la Ville.

Les réflexions engagées depuis sur l'avenir de la ville et l'évolution des formes urbaines, reprises à leur compte par les conseils de quartier, a contribué à faire apparaître de nouveaux sites justifiant une protection.

Le projet de modification du PLU a aussi pour objet d'intégrer ces nouveaux bâtiments à la liste des protections patrimoniales. Dans ce cadre, la mise en évidence, à la suite d'une DIA récente, de l'absence de protection d'une maison sis 103, rue de Meaux a mis en lumière la nécessité de protéger ce bâtiment.

«Chalet en bois» au cœur d'un quartier densément construit, cette maison assure à l'évidence « un repère particulier dans le paysage urbain ». Les très nombreuses signatures recueillies sur la pétition en cours visant à protéger ce bâtiment témoignant de l'attachement des habitants du quartier à ce « repère » patrimonial. Les recherches sur l'origine de ce bâti et les raisons de sa présence ne permettent pas à ce jour d'en identifier l'histoire. Pour autant, le rapprochement architectural avec l'Eglise orthodoxe russe Saint Serge, située à proximité, et classée en Bâtiment Protégé en 2006, permet d'envisager une première hypothèse.

Aussi, afin de s'assurer de la protection de cette maison, il est proposé de l'ajouter à la liste des protections patrimoniales inscrites au PLU.

Sur proposition de Roger MADEC, François DAGNAUD et des élu(e)s du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, de Jean VUILLERMOZ et des élu(e)s du groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, et des élus de la majorité du Conseil du 19^{ème} arrondissement, le Conseil de Paris décide de modifier le projet de délibération DU 2009-140 avec l'amendement suivant:

- Ajouter à l'annexe VI « Protections patrimoniales » du règlement (Tome 2) :

Arrdt	Localisation	Protection	Motivation
19	103, rue de Meaux	Bâtiments protégés	Maison à ossature bois constituant un repère particulier dans le paysage urbain du quartier Secrétan.

- Indiquer dans l'Atlas Général, planche J-03, la mention Protection Ville de Paris sur la parcelle 103 rue de Meaux.